Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Suma San Conc D10.1 Conc

Révision: 2013-08-14 *Version: 07*

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Nom du produit: Suma San Conc D10.1 Conc

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usages identifiés:
Uniquement pour usage professionnel et industriel
AISE-P314 - Désinfectant de surface. Procédé manuel
AISE-P315 - Désinfectant de surface. Procédé manuel par pulvérisation et rinçage
AISE-P806 - Nettoyant mousse. Procédé semi-automatique avec dégazage
Utilisations déconseillées: Les usages autres que ceux identifiés ne sont pas recommandés

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Diversey France SAS

Coordonnées
9/11, avenue du Val de Fontenay 94133 Fontenay-sous-Bois Cedex,
Tel: 01 45 14 76 76 - Fax: 01 45 14 76 11
E-mail: fdsinfo-fr@sealedair.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
ORFILA: 33 1 45 42 59 59
Tel.Centre Anti-Poison Nancy: 03 83 32 36 36

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Le produit a été classé et étiqueté conformément à la Directive 1999/45/CE et à la législation nationale correspondante.

Indication de danger
C - Corrosif
N - Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque:
R34 - Provoque des brûlures.
R37 - Irritant pour les voies respiratoires.
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

2.2. Éléments d'étiquetage

C - Corrosif
N - Dangereux pour l'environnement

Contient chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium, 2-aminoéthanol, N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Phrases de risque:
R34 - Provoque des brûlures.
R37 - Irritant pour les voies respiratoires.
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Phrases de sécurité:
S23c - Ne pas respirer les vapeurs.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28a - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S61b - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la fiche de données de sécurité.
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

2.3. Autres dangers
Pas d'autres dangers connus. Le produit ne répond pas aux critères PBT ou vPvB, prévus par le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédient(s)	N° CE	N° CAS	Numéro REACH	Classification	Classification (CE) 1272/2008	Remarques	Pour cent en poids
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	270-325-2	68424-85-1	Pas de données disponibles	Xn;R21/22 C;R34 N;R50	Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312)		20-30
alcool alkyl éthoxylé	Polymer*	69011-36-5	[4]	Xn;R22 Xi;R41	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302)		10-20
2-aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	01-2119486455-28	Xn;R20/21/22 C;R34 Xi;R37	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) STOT SE 3 (H335)		3-10
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	219-145-8	2372-82-9	Pas de données disponibles	Xn;R22 C;R35 Xn;R48/22 N;R50	Acute Tox. 3 (H301) Skin Corr. 1A (H314) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400)		1-3

* Polymère
Pour le texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées dans cette section, voir section 16.
Limite(s) d'exposition au poste de travail, si disponible(s), sont énumérées dans le paragraphe 8.1.
[1] exempté: mélange ionique. Voir le Règlement (CE) N°1907/2006, Annexe V, paragraphes 3 et 4. Ce sel est potentiellement présent, déterminé par le calcul, et inclus uniquement pour la classification et l'étiquetage. Chaque composant à l'origine du mélange ionique est enregistré, tel que requis.
[2] exempté: inclus dans l'annexe IV du Règlement (CE) N°1907/2006.
[3] exempté: Annexe V du Règlement (CE) N°1907/2006.
[4] exempté: polymère. Voir l'Article 2(9) du Règlement (CE) N°1907/2006.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales: Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures. Il est recommandé d'avoir un suivi médical au moins 48 heures après l'incident. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Inhalation Retirer de la source d'exposition. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Contact avec la peau: Rincer abondamment à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Faire appel à une assistance médicale.

Contact avec les yeux: Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Ingestion: Retirer le produit de la bouche. Boire immédiatement un ou deux verres d'eau ou de lait. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Protection individuelle des secouristes: Tenir compte de l'équipement de protection individuelle comme indiqué dans le paragraphe 8.2.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Irritations sévères, peut provoquer des irritations respiratoires.

Contact avec la peau: Provoque des brûlures. Nocif par absorption.

Contact avec les yeux: Provoque des dégats sévères ou irréversibles.

Ingestion: Nocif. Provoque des brûlures. L'ingestion peut conduire à un effet fortement caustique sur la bouche et la gorge avec un danger de perforation de l'oesophage ou de l'estomac.

Sensibilisation: Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucune information disponible sur les essais cliniques et le suivi médical. Si disponibles, les informations toxicologiques spécifiques des substances, peuvent être trouvées dans la section 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Dioxide de carbone (CO2). Poudre sèche. Jet d'eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas de dangers particuliers connus.

5.3 Conseils aux pompiers
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire et des vêtements appropriés incluants gants et protection du visage.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les poussières ou les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser pénétrer dans les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines. Ne doit pas pénétrer dans le sol. Diluer avec une grande quantité d'eau. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit pur atteindrait les systèmes d'égouts, les eaux de surfaces ou souterraines ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Utiliser un agent neutralisant. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants universels, sciure). Assurer une ventilation suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections
Pour les équipements de protection individuelle, voir la sous-section 8.2. Pour des informations concernant l'élimination, voir la section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Conseils pour une manipulation sans danger:
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas mélanger avec d'autres produits sauf avis contraire de Diversey. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Pour des conseils généraux sur l'hygiène professionnelle, voir le paragraphe 8.2. Pour les contrôles d'exposition liés à l'environnement, voir le paragraphe 8.2. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

Prévention des incendies et des explosions:
Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et installations de stockage:
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Lieux et installations de stockage combinés:
En accord avec les réglementations locales et nationales. Pour les matières incompatibles voir le paragraphe 10.5.

Conditions de stockage de base
Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Pour les conditions a éviter, voir le paragraphe 10.4.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas de conseils spécifiques disponibles pour l'utilisation finale.

SECTION 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites dans l'air, si disponible:

Ingrédient(s)	Valeur(s) à long terme	Valeur(s) à court terme
2-aminoéthanol	1 ppm 2.5 mg/m³	3 ppm 7.6 mg/m³

Valeurs limites biologiques, si disponible:

Procédures de surveillance recommandées, si disponible:

Limites d'exposition supplémentaires dans les conditions d'utilisation, si disponible:

valeurs de DNEL / DMEL et de PNEC
Exposition humaine
DNEL exposition par voie orale - Consommateur (mg/kg pc)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	3.75
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition cutanée - Travailleur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	1
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition cutanée - Consommateur

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques (mg/kg pc)	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques (mg/kg pc)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	0.24
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition par inhalation - Travailleur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	3.3	3.3
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

DNEL exposition par inhalation - Consommateur (mg/m³)

Ingrédient(s)	Court terme - Effets locaux	Court terme - Effets systémiques	Long terme - Effets locaux	Long terme - Effets systémiques
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	2	2
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Exposition de l'environnement

Exposition de l'environnement - PNEC

Ingrédient(s)	Eau de surface, fraîche (mg/l)	Eau de surface, marine (mg/l)	Intermittent (mg/l)	Station d'épuration (mg/l)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	0.085	0.0085	0.025	100
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Exposition de l'environnement - PNEC, continu

Ingrédient(s)	Sédiments, eau fraîche (mg/kg)	Sédiments, marine (mg/kg)	Déchets (mg/kg)	Air (mg/m³)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	0.425	0.0425	0.035	0.025
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Les informations suivantes s'appliquent pour les utilisations indiquées dans le paragraphe 1.2
Si disponible, se référer à la fiche d'information produit pour les instructions d'application et de manipulation.
Les conditions normales d'utilisation sont supposées s'appliquer pour cette section.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit pur ::

Contrôles d'ingénierie appropriés: Si le produit est dilué en utilisant des systèmes de dosage spécifique sans risque d'éclaboussures ou de contact cutané direct, l'équipement de protection personnelle tel que décrits dans cette section n'est pas nécessaire.
Contrôles organisationnels appropriés: Évitez le contact direct et/ou les éclaboussures si possible. Former le personnel.

Équipement de protection individuelle
Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166).
Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374).
Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants.
Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé:
Matière: caoutchouc butyle
Temps de pénétration:> = 480 min
Epaisseur du matériau:> = 0,7 mm

Gants indiqués pour la protection contre les éclaboussures:
Matière: caoutchouc nitrile
Temps de pénétration: >= 30 min
Epaisseur du matériau: >= 0.4 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.
Protection du corps: Porter des vêtements résistant aux produits chimiques et des bottes si une exposition cutanée directe et/ou des éclaboussures peuvent se produire.
Protection respiratoire: La protection respiratoire n'est pas normalement requise. Toutefois, l'inhalation des vapeurs, de spray, de gaz ou d'aérosols devrait être évitée.

Contrôles de l'exposition de l'environnement: Ne devrait pas atteindre les égouts ou un fossé de drainage sous forme non diluée ou non neutralisée.

Mesures de sécurité recommandées pour la manipulation du produit dilué ::

Concentration maximale recommandée (%): 2.0

Contrôles d'ingénierie appropriés: S'assurer que l'équipement de mousse ne génère pas de particules respirables.
Contrôles organisationnels appropriés: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection individuelle .
Protection des yeux/du visage: Les lunettes de sécurité ou masques protecteurs (EN 166) sont toujours recommandés pour les applications "mousse".
Protection des mains: Des gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374) sont toujours recommandés pour les applications "mousse".
Vérifiez les instructions concernant la perméabilité et le délai, comme préconisé par le fournisseur des gants.
Considérer les conditions spécifiques d'utilisation locale, tels que le risque d'éclaboussures, de coupures, temps de contact et température.

Gants indiqués pour un contact prolongé:
Matière: caoutchouc butyle
Temps de pénétration:> = 480 min
Epaisseur du matériau: > = 0,7 mm

En concertation avec le fournisseur de gants de protection, un autre type offrant une protection semblable peut être choisi.
Protection du corps: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.
Protection respiratoire: Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation.

Contrôle de l'exposition de l'environnement: Pas d'exigences particulières dans des conditions normales d'utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
L'information de cette section concerne le produit sauf si il est spécifié qu'il s'agit des données de la substance

Méthode / remarque

État physique: Liquide
Couleur: Limpide, Pourpre
Odeur: Produit caractéristique
Seuil olfactif: Non applicable
pH: ≈ 11 (pur)
Point de fusion/point de gel (°C) Non déterminé
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C) Non déterminé

Données de la substance, point d'ébullition

Ingrédient(s)	Valeur (°C)	Méthode	Pression atmosphèrique (hPa)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	> 107	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	> 200	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	169-171	Méthode non fournie	1013
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles		

Méthode / remarque

Point d'éclair (°C): Non applicable.
Supporte la combustion Non déterminé
Vitesse d'évaporation: Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminé
Limite d'inflammabilité inférieure/supérieure (%) Non déterminé

Données de la substance, limites d'inflammabilité ou d'explosivité, si disponible:

Ingrédient(s)	Limite inférieure (% vol)	Limite supérieure (% vol)
2-aminoéthanol	3.4	27

Méthode / remarque

Pression de vapeur: Non déterminé

Données de la substance, pression de vapeur

Ingrédient(s)	Valeur (Pa)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	2300	Méthode non fournie	20
alcool alkyl éthoxylé	Négligeable	Méthode non fournie	20-25
2-aminoéthanol	50	Méthode non fournie	20
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles		

Méthode / remarque

Densité de vapeur: Non déterminé
Densité relative: 1.05 g/cm³ (20°C)
Solubilité dans/miscibilité avec Eau: Complètement miscible

Données de la substance, solubilité dans l'eau

Ingrédient(s)	Valeur (g/l)	Méthode	Température (°C)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Soluble	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Soluble	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	1000	Méthode non fournie	20
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Soluble		

Données de la substance, coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) : voir sous-section 12.3

Méthode / remarque

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé
Température de décomposition: Non déterminé
Viscosité: ≈ 50 mPa.s (20°C)
Propriétés explosives: Non-explosif.
Propriétés comburantes: Non comburant.

9.2 Autres informations
Tension superficielle (N/m): Non déterminé
Corrosion vis à vis des métaux
(conformément à la réglementation IMDG/ADR) Non déterminé

Données de la substance, constante de dissociation, si disponible:

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Pas de risques de réactivité connus dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique
Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée connue dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.5 Matières incompatibles
Réagit avec les acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Pas connu en cas d'usage et de stockage dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Mélanges
Pas de données de test disponibles sur le mélange

Données sur la substance, le cas échéant et si disponible, sont énumérées ci-dessous.

Toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LD_{50}	398	Rat	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	LD_{50}	500 - 2000	Rat	OECD 423 (EU B.1 tris)	
2-aminoéthanol	LD_{50}	1515	Rat	OECD 401 (EU B.1)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD_{50}	> 50	Rat	Méthode non fournie	

Toxicité aiguë par voie cutanée

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LD_{50}	800 - 1420	Rat	Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	LD_{50}	1025	Lapin	Méthode non fournie	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD_{50}	> 2000	Rat	OCDE 402 (EU B.3)	

Toxicité d'inhalation aiguë

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	LC_{50}	> 1.3	Rat	Méthode non fournie	6
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			

Irritation et corrosivité
Irritation de la peau et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Corrosif(ve)		Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Non irritant	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
2-aminoéthanol	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Corrosif(ve)	Lapin	OECD 404 (EU B.4)	4 heure(s)

Irritation occulaire et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Lésion sévère		Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Lésion sévère	Lapin	Méthode non fournie	
2-aminoéthanol	Lésion sévère	Lapin	OECD 405 (EU B.5)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

Irritation des voies respiratoires et corrosivité

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			

alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Irritant pour les voies respiratoires		Méthode non fournie	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

Sensibilisation

Sensibilisation par contact avec la peau

Ingrédient(s)	Résultat	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	non sensibilisant		Méthode non fournie	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / GPMT	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	non sensibilisant	Cochon de guinée	OECD 406 (EU B.6) / Buehler test	

Sensibilisation par inhalation

Ingrédient(s)	Résultats	Espèces	Méthode	Temps d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles			
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles			

Toxicité par administration répétée

Toxicité orale subaiguë ou subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

toxicité dermale subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

toxicité par inhalation subchronique

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

Toxicité chronique

Ingrédient(s)	Voie d'exposition	Critère	Valeur (mg/kg poids corporel/j)	Espèces	Méthode	Temps d'exposition (jours)	Effets spécifiques et organes atteints	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles					
alcool alkyl éthoxylé			Pas de données disponibles					
2-aminoéthanol			Pas de données disponibles					
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			Pas de données disponibles					

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Données sur le mélange:
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles:

Cancérogénicité

Ingrédient(s)	Effets
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles
2-aminoéthanol	Pas de preuves de cancérogénicité, force probante des données
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles

Mutagénicité

Ingrédient(s)	Résultats (in-vitro)	Méthode (in-vitro)	Résultat (in-vivo)	Méthode (in-vivo)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13)	Pas de données disponibles	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles		Pas de données disponibles	
2-aminoéthanol	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	Méthode non fournie
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Aucune preuve de mutagénicité, résultats des tests négatifs	OECD 471 (EU B.12/13) OECD 473	Pas de données disponibles	

Toxicité pour la reproduction

Ingrédient(s)	Critère	Effet spécifique	Valeur (mg/kg poids corporel/jour)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Remarques et autres effets rapportés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium			Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé			Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Altération de la fertilité	Pas de données disponibles		Non connu		Aucun effet sur la fertilité Indications de tératogénicité possible
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			Pas de données disponibles				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction

Effets et symptômes potentiellement néfastes pour la santé
Le cas échéant, les effets et symptômes liés au produit sont énumérés au paragraphe 4.2.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Mélanges
Pas de données expérimentales disponibles sur le mélange.

Données sur les substances, le cas échéant et si disponibles, sont énumérées ci-dessous

Toxicité aquatique à court terme
Toxicité aquatique à court terme - poisson

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	LC_{50}	0.85	Poisson	Méthode non communiquée	96

alcool alkyl éthoxylé	LC_{50}	1 - 10	Leuciscus idus	Méthode non communiquée	96
2-aminoéthanol	LC_{50}	349	Cyprinus carpio	(EC) 440/2008, C.1	96
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LC_{50}	0.45	Lepomis macrochirus	OPP 72-1, statique (EPA)	96

Toxicité aquatique à court terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC_{50}	0.02	Daphnie	Méthode non communiquée	48
alcool alkyl éthoxylé	EC_{50}	1 - 10	Non déterminé	Méthode non communiquée	48
2-aminoéthanol	EC_{50}	65	Daphnia magna Straus	OCDE 202, statique	48
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	EC_{50}	0.073	Daphnia magna Straus	EPA-OPPTS	48

Toxicité aquatique à court terme - Algues

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (h)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC_{50}	0.06	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201	96
alcool alkyl éthoxylé	EC_{50}	1 - 10	Not specified	Méthode non communiquée	72
2-aminoéthanol	EC_{50}	1	Pseudokirchneriella subcapitata	Méthode non communiquée	72
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	E_rC_{50}	0.054	Pseudokirchneriella subcapitata	EPA OPPTS	96

Toxicité aquatique à court terme - espèces marines

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles			
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles			
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles			

Impact sur les stations d'épuration - toxicité vis-à-vis des bactéries

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Inoculum	Méthode	Durée d'exposition
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	EC_{20}	10	Boues activées	OECD 209	0.5 heure(s)
alcool alkyl éthoxylé	EC_{10}	> 10000	Boues activées	DIN 38412 / Part 8	17 heure(s)
2-aminoéthanol	EC_{50}	> 1000	Boues activées	DIN EN ISO 8192-OECD 209-88/302/EEC	3 heure(s)
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	EC_{50}	18	Boues activées	OECD 209	3 heure(s)

Toxicité aquatique à long terme

Toxicité aquatique à long terme - poissons

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOEC	1.2	Oryzias latipes	Méthode non communiquée	30 jour(s)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

Toxicité aquatique à long terme - crustacés

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/l)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	NOEC	0.85	Daphnia magna	OECD 211	21 jour(s)	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	NOEC	0.024	Daphnia magna	OECD 211	21 jour(s)	

Toxicité aquatique vis-à-vis d'autres organismes benthiques y compris les organismes vivant dans les sédiments, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw sediment)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé		Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol		Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Pas de données disponibles				

Toxicité terrestre

Toxicité terrestre - vers de terre, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	LD_{50}	> 1000	Eisenia fetida	OECD 207	14	

Toxicité terrestre - plantes, si disponible:

Toxicité terrestre - oiseaux, si disponible:

Toxicité terrestre - insectes bénéfiques, si disponible:

Toxicité terrestre - bactéries du sol, si disponible:

Ingrédient(s)	Critère	Valeur (mg/kg dw soil)	Espèces	Méthode	Durée d'exposition (jours)	Effets observés
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	NOEC	1000			28	

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Dégradation abiotique - photodégradation dans l'air, si disponible:

Dégradation abiotique - hydrolyse, si disponible

Dégradation abiotique - autres processus, si disponible:

Biodégradation

Biodégradabilité facile - conditions aérobiques

Ingrédient(s)	Inoculum	Méthode analytique	DT_{50}	Méthode	Evaluation
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium		Appauvrissement en oxygène	> 60%	OECD 301D	Facilement biodégradable
alcool alkyl éthoxylé		CO_2 production	> 60 % en 28 jours(s)	OECD 301B	Facilement biodégradable
2-aminoéthanol		Réduction du COD	> 90 % en 21 jours(s)	OECD 301A	Facilement biodégradable
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine		Appauvrissement en oxygène	79 % en 28 jours(s)	OECD 301D	Facilement biodégradable

Facilement biodégradable - conditions anaérobie et marine, si disponible:

Dégradation dans les compartiments pertinents de l'environnement, si disponible:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ingrédient(s)	Valeur	Méthode	Evaluation	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0.5 - 1.58	Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles			
2-aminoéthanol	- 1.91	OECD 107	Pas de bioaccumulation prévue	
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles		Pas de bioaccumulation prévue	

Facteur de bioconcentration (FBC)

Ingrédient(s)	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation	Remarque
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	0.5		Méthode non communiquée	Pas de bioaccumulation prévue	
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles				
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles				

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/désorption dans le sol ou les sédiments

Ingrédient(s)	Coéfficient d'adsorption Log Koc	Coefficient de désorption Log Koc(des)	Méthode	Type de sol/ sédiments	Evaluation
chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium	Pas de données disponibles				
alcool alkyl éthoxylé	Pas de données disponibles				Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau
2-aminoéthanol	Pas de données disponibles				Adsorption par la phase solide du sol n'est pas prévue Potentiel de mobilité dans le sol, soluble dans l'eau
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	Pas de données disponibles				

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances répondant aux critères PBT / vPvB, le cas échéant, sont énumérées à l'article 3.

12.6 Autres effets néfates

Pas d'effets néfastes connus.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Le code européen des déchets: 20 01 15* - déchets basiques.

Emballages vides

Recommandation: Suivre la législation nationale ou locale en vigueur.

Produits de nettoyage appropriés: De l'eau, si nécessaire avec un agent nettoyant.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR, RID, ADN, IMO/IMDG, ICAO/IATA

14.1. Numéro ONU 3267

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Liquide organique corrosif, basique, n.s.a. (chlorure d'alkyldiméthylbenzylammonium)

Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (alkyldimethylbenzylammoniumchloride)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 8

Etiquette(s): 8

14.4. Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: Oui

Polluant marin: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun à notre connaissance.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Le produit n'est pas transporté dans des cargaisons en vrac.
Autres informations applicables:
ADR
Code de classification: C7
Code de restriction en tunnels: E
Numéro d'identification du danger: 80
IMO/IMDG
No EmS: F-A, S-B
Le produit a été classé, étiqueté et emballé conformément aux prescriptions de l'ADR et aux dispositions du Code IMDG. La législation sur le transport contient des prescriptions particulières pour certaines classes de produits dangereux emballés en quantités limitées.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation sécurité, santé et environnement / législation particulière à la substance ou mélange

Autorisations ou restrictions (Règlement (CE) No 1907/2006, Titre VII et Titre VIII, respectivement): Non applicable.

Ingrédients selon le Règlement Détergents CE 648/2004
agents de surface non ioniques 5 - 15%
désinfectants

Installations classées: Installations classées:
Rubrique(s):
1172 Dangereux pour l'environnement - A -, très toxiques pour les organismes aquatiques

Maladies professionnelles: Maladies professionnelles:
Ce produit contient une/des substance(s) inscrite(s) au(x) tableau(x) des Maladies professionnelles:
49-49bis, Ethanolamines
65 Ammoniums quaternaires et leurs sels

15.2 Evaluation de la sécurité chimique
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée sur le mélange

SECTION 16: Autres informations

Les informations de ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Code MSDS: MSDS3527 **Version:** 07 **Révision:** 2013-08-14

Raison de la révision:
Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):, 1, 8, 9

Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées à l'article 3:
• R34 - Provoque des brûlures.
• R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
• R41 - Risque de lésions oculaires graves.
• R22 - Nocif en cas d'ingestion.
• R37 - Irritant pour les voies respiratoires.
• R35 - Provoque de graves brûlures.
• R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
• R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
• R48/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
• H301 - Toxique en cas d'ingestion.
• H302 - Nocif en cas d'ingestion.
• H312 - Nocif par contact cutané.
• H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
• H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
• H332 - Nocif par inhalation.
• H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
• H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (a,b,c) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.
• H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations et acronymes:
• AISE - L'Association Internationale de la Savonnerie, Détergents et Produits d'Entretien
• DNEL - Dose dérivée sans effet
• EUH - Déclaration de danger spécifique CLP
• PBT - Persistant, Bioaccumulable, Toxique pour l'environnement
• PNEC - Concentration Prévisible Sans Effet
• Numéro REACH - Numéro d'enregistrement REACH, sans la partie spécifique fournisseur
• vPvB - très Persistantes et très Bioaccumulables

Fin de la Fiche de Données de Sécurité